



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Comité Technique Ministériel du 02 octobre 2020

(en présentiel et visio-conférence)

COMPTE-RENDU

Délégation CGT : Gaëtan SILÉNE, Pierre GATIGNON, Marie-José LELIARD, Isabelle ROBERT, Philippe GARCIA, Fabienne TATOT, Olivier MOUGEOT.

Experts : Hugues DE KERSAUSON (officiers de ports) ; Sébastien HESSE (inspection).

Ce CTM avait à l'ordre du jour la présentation de l'agenda social ministériel 2020-2022, trois décrets relatifs au PPCR des officiers de port et un projet de décret relatif à l'inspection des aménagements hydroélectriques concédés et des mines et carrières. Ce dernier point n'a pu être traité faute de temps.

Dans le dossier figurait également un bilan du versement de la prime Covid sans en faire un point de l'ordre du jour. Les éléments qui y figurent confirment ce que nous avons prédit : des versements discrétionnaires sans critères transparents qui conduisent à des inégalités par services, par catégories et par genre.

La CGT n'a pas fait de nouvelle déclaration liminaire suite à celle importante du CTM budgétaire. Elle a préféré relancer la secrétaire générale sur différents points en cours.

Réponses de la Secrétaire générale et du DRH suite aux interventions des organisations syndicales (OS)

PLF 2021

Concernant les baisses d'effectifs annoncées au CTM budgétaire, la secrétaire générale et le DRH indiquent que le dialogue de gestion se déroule du 15 octobre à la fin novembre avec les préfets de région qui affinent et précisent ensuite la répartition des emplois. Il est donc impossible de nous fournir des chiffres par programme ou services avant le premier trimestre 2021 ! Le chiffrage précis des enveloppes catégorielles est en cours.

Compétences techniques et administratives

Lors du CTM budgétaire, la ministre a fait part de sa volonté de lancer 3 chantiers en lien avec une vision du ministère à 5 ans en tenant compte des réformes en cours : revue des missions, parcours professionnels et compétences, accompagnement social des personnels. Sur le volet parcours professionnels et compétences, une première réunion sera bientôt organisée avec la mise en place d'un calendrier.

Transfert de la fiscalité de l'urbanisme vers le ministère des finances

La SG affirme que les missions seront transférées avec les agents qui bénéficieront des mesures d'accompagnement prévues pour toute réorganisation ; pour les agents qui ne veulent pas « suivre leur mission », la procédure sera vue avec les organisations syndicales.

DREAL / Préfecture de région

La préparation d'arrêtés de réorganisation des DREAL est bien en cours. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du CTM de fin novembre.

Secrétariats généraux communs (SGC)

A l'annonce de la création des SGC, de nombreux agents ont devancé de leur propre initiative le processus de positionnement dans les nouveaux services en demandant une mutation. L'arrêté de restructuration n'ayant pas encore été pris, ils risquent de ne pas disposer des mesures d'accompagnement notamment le versement des primes. La SG indique que la publication de l'arrêté signé du premier ministre ne saurait tarder. Elle sera vigilante quant aux situations évoquées ci-dessus.

Ruptures conventionnelles

Le DRH nous livre l'état des lieux suivant concernant les demandes de ruptures conventionnelles :

- 147 demandes
- 111 en cours de traitement
- 36 acceptées
- 18 refus (proximité âge de départ en retraite ou compétences rares)
- 3 conclues

Au regard du nombre relativement élevé de demandes, la DRH a commencé leur instruction sans attendre la rédaction de la note de gestion ministérielle. Celle-ci est en préparation. Le DRH a proposé une concertation avec les organisations syndicales (sous forme écrite) avant sa sortie.

Action sociale interministérielle

Suite aux inquiétudes réitérées quant au devenir de l'action sociale ministérielle dans les DDT-M, ce sujet sera à l'ordre du jour comme bien d'autres d'un entretien entre la secrétaire générale et le ministère de l'intérieur.

Non respect des règles de départs en service actif

A plusieurs reprises la CGT a dénoncé le non respect des dispositions liées au service actif permettant notamment aux personnels d'exploitation de partir en retraite à partir de 57 ans. Certains chefs de service poussent les agents à retarder leur départ malgré leur demande. La SG n'a toujours pas d'explications à fournir à ce sujet. Elle s'engage à revenir vers les OS avec les éléments nécessaires.

Situation sanitaire de la rentrée

La SG annonce la mise en place de mesures concrètes face à la recrudescence de l'épidémie pour fin octobre.

Discrimination

La CGT dénonce un cas de discrimination raciale dans un service. La SG se rapprochera de la DRH pour en savoir plus et traiter le cas.

Semaine de 4 jours

Lors du CTM budgétaire, la ministre a annoncé le lancement de l'expérimentation de la semaine en 4 jours dans le cadre de l'accord ministériel sur l'égalité professionnelle à partir du 1^{er} octobre. La SG admet qu'il va falloir « se dépêcher » pour la mise en place de cette mesure.

« LDG Mobilités »

Le premier bilan du cycle de mobilité sous format LDG est prêt à être communiqué.

« LDG promotions »

Les listes de promouvables devraient être communiquées aux organisations syndicales au fur et à mesure de leur production, à partir de la mi-octobre.

Note de gestion ISS/PSR

Les notes de gestion sont en attente des arbitrages du guichet unique de Bercy. Leur publication ne saurait tarder en vue d'assurer un paiement en 2020.

La CGT a rappelé que les demandes finalement portées à la DGAFP n'avaient pas été communiquées aux organisations syndicales comme convenu à l'issue de la réunion de concertation du 02 juillet sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents techniques de catégorie C et B (l'administration avait accepté de réfléchir sur plusieurs points et promis une réponse pour fin juillet - début août). Le DRH répond qu'il va solliciter le bureau des rémunérations pour donner suite.

Régimes indemnitaires MI / MTE

Il s'agit de la situation des agents en DDT-M qui sont en passe d'être transférés au ministère de l'intérieur : il semblerait que le MI ait décidé de verser de l'IFSE pour la filière technique, même

pour les agents en PNA.... sur la base de quels textes ? Quid des agents qui voudraient revenir au MTE après passage au MI avec l'année de décalage des ISS au retour ? Les services RH sont dans l'impossibilité de répondre aux agents car il ne sont informés ni par la DRH du MTE ni par le SGAMI du MI.

Concernant cette alerte de la CGT et sa demande qu'un éclairage soit donné aux services, le DRH répond qu'elles ont bien été notées et assure qu'il va se renseigner pour faire un retour.

Inversions de carrières

Malgré plusieurs tentatives infructueuses des ministères pour convaincre la DGAFP de régler le problème des inversions de carrières, le DRH indique que le MTE rapportera le sujet. Il précise qu'il connaît la solution technique qui est simple pour éviter les inversions et assure qu'il ne doute pas de l'appui politique nécessaire pour notre ministère.

Rémunérations inférieures au SMIC

Un chantier sera engagé pour voir les rémunérations inférieures au SMIC au regard du point d'indice (« bas de grilles »).

Frais de déplacements

Le DRH s'engage à réunir un groupe de travail sur le sujet.

Mutualisation des agences de l'eau

L'analyse juridique a confirmé qu'il fallait un avis de chaque agence. Cela a donc été fait. Une information sera faite en CTM, pour chaque avis.

OFB

Le transfert de gestion des corps d'agents techniques et de techniciens de l'environnement (ATE – TE) vers l'OFB se fera finalement au 1^{er} janvier 2022 et non 2021 comme prévu.

Commentaires CGT

Les éléments apportés par la secrétaire générale et le DRH dénotent les difficultés de l'administration pour absorber la déferlante de dispositions à prendre sous contrainte de la DGAFP, du ministère de l'intérieur et de Bercy pour tenir les calendriers dans un contexte de réformes et de réorganisations permanentes que nous ne partageons pas. Ce sont les personnels qui en font les frais : retards de gestion, non application des textes, manque de visibilité, manque de moyens et de reconnaissance... alors que le contexte sanitaire se durcit et risque de peser encore plus. Le retard pris dans l'élaboration de l'agenda social ministériel en est un autre exemple...

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point n°1

Agenda social 2020-2022

Abstention : CGT, UNSA, CFDT, FSU

N'a pas pris part au vote : FO

Point n°2

Projets de décrets relatifs au PPCR des officiers de port
(pour avis)

Abstention : CGT, FO, UNSA, CFDT, FSU

Point n°3

Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières
(pour avis)

Ce point n'a pas été traité faute de temps.
Il fera l'objet d'un point de l'ordre du jour du prochain CTM.

Déclaration CGT sur l'agenda social

Madame la secrétaire générale,

Le projet d'agenda social que vous soumettez à l'avis de ce CTM n'est pas à la hauteur des attentes de nos ministères atypiques par leurs missions techniques d'une grande complexité que les agents réalisent parfois dans des conditions de travail déplorables qui se dégradent fortement. Le nombre important d'accidents de service en est un des témoignages.

La stagnation voire la régression des déroulements de carrière et des grilles indiciaires rogne sur le pouvoir d'achat des agents et ce ne sont pas les primes qui aujourd'hui atteignent entre 20 et 50% en moyenne de leur rémunération selon les corps qui leur permettent d'aspirer à une autre vie. Cela a comme conséquence des départs à la retraite avec une pension ne permettant pas de vivre dignement. Le rapport de l'ONG OXFAM est très parlant sur les inégalités sociales et salariales.

Lors des bilatérales sur l'agenda social, la CGT vous avait demandé dans un premier temps, un bilan des agendas sociaux précédents avant de définir les sujets prioritaires à inscrire dans le prochain. Force est de

constater que le bilan fourni n'est pas suffisant et ne nous permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Une fois de plus, nous travaillons à l'envers. Pour avancer il faut savoir si nous partons du bon endroit et dans la bonne direction pour les agents.

En lien avec les annonces faites au CTM budgétaire, quels financements comptez-vous allouer aux chantiers de ce projet d'agenda social ? Nous pensons que vous êtes très loin de ce qu'il faut y consacrer. Par exemple, où en sommes-nous de l'utilisation des sommes annoncées pour la mise en œuvre de l'accord sur l'égalité professionnelle ?

La prime COVID-19 discriminante vis à vis des agents a été attribuée à un nombre d'entre eux plus que modeste ; les témoignages de mécontentement nous sont remontés par nos camarades sur le terrain, dans les services.

De même, la réunion sur le régime indemnitaire des catégories C et B techniques a montré une fois de plus la conception et la considération que vous avez envers les agents : oppositions, inégalités, cadre variable, ...

La manière dont vous abordez les sujets de l'agenda social est assez éloquente. Pour certains ce n'est que l'application des textes réglementaires que vous auriez dû effectuer dès leur publication au journal officiel comme pour l'amiante et les RPS. Le retour d'expérience de la crise du COVID-19 montre que le ministère et les chefs de service n'ont pas été en mesure d'apporter toute la sérénité nécessaire avec des messages clairs et précis. Nous notons l'absence de protection morale et physique des agents que vous avez sous votre responsabilité.

Concernant les chantiers transversaux, nous ne saurions accepter que vous ne pesiez pas sur les décisions et les arbitrages parce qu'ils sont coordonnés par la fonction publique.

De même, le retard pris par le ministère sur la question statutaire des corps ministériels traduit l'insuffisance des différents ministres pour les défendre.

Les compétences techniques que vous ne comptez pas aborder, c'est l'arlésienne. Nous sommes toujours en attente du rapport sur ce sujet. La CGT considère que nos missions publiques qui participent activement au service public doivent être maintenues et renforcées pour l'intérêt général de tout-e-s les citoyens-nes de ce pays, et par contre, le service « au public » pouvant être assuré par le secteur privé doit être abandonné.

L'action sociale doit bénéficier aux agents-es de nos Ministères et représenter 3% de la masse salariale, car, ceux-ci se retrouvent de plus en plus dans des situations critiques. D'ailleurs, nous ne pouvons pas dire que les Ministères ont été à la hauteur pendant la période de la crise sanitaire pour leur apporter une aide concrète. Nous réitérons notre demande de report des crédits d'action sociale non consommés de 2020 vers 2021.

La démocratie sociale devrait être un sujet majeur de cet agenda social car les dérives du Ministère, des services, des EP envers les organisations syndicales sont de plus en plus fréquentes. Quand des textes n'évoluent pas dans le sens de nos revendications ou à la marge, cela détermine votre définition de la concertation. Mais cela a ses limites. La CGT appelle à une autre définition des méthodes, moyens, engagements de votre part au niveau des relations sociales avec les organisations syndicales notamment en termes d'exercice du droit syndical.

L'agenda social doit avoir une autre ambition pour les agents-es des Ministères qui font beaucoup d'efforts notamment pendant cette crise sanitaire. Ils s'appliquent à pallier les dysfonctionnements dus aux réformes successives qui font disparaître nos missions publiques, exercées souvent dans des conditions difficiles, mal reconnues et mal rémunérées.

C'est dans ce sens que la CGT ne s'interdira pas, autant que de besoin, de porter d'autres sujets que ceux évoqués afin d'améliorer la situation des personnels.

Commentaires CGT

Dans ses interventions, la CGT a fait des propositions pour compléter, améliorer la feuille de route que s'est fixée le ministère, notamment sur le chantier des ouvriers des parcs et ateliers, sur le droit à la déconnexion ou sur la protection sociale complémentaire. Cependant, cet agenda social n'a pas été modifié depuis la nomination de Mme Pompili alors qu'elle a fait part de sa volonté de lancer trois chantiers sur une vision du ministère à cinq ans. Cette annonce appelle à la plus grande vigilance. La ministre dit partager le constat sur l'impossibilité de poursuivre la baisse des effectifs en transférant toujours plus de travail sur celles et ceux qui restent. Cependant, ce n'est pas l'arrêt des coupes dans les effectifs qui est annoncé mais la revue des missions qui risque de conduire à de nouveaux abandons, transferts, externalisations ou privatisations de missions. La CGT sera au rendez-vous pour permettre aux personnels de se mobiliser dans une telle perspective. Cet agenda social se place bien dans le cadre de réformes imposées et régressives que nous combattons. Enfin, le calendrier parfois peu précis nous semble difficilement tenable. Tout ceci nous a conduit à nous abstenir sur ce projet.

Intervention CGT sur les décrets PPCR (Parcours Professionnels, carrières et rémunérations) des officiers de port

Les documents présentés étaient les 3 projets de décrets relatifs aux nouvelles grilles indiciaires, aux modifications des statuts (nouvelles conditions d'avancement/promotion) et création du grade fonctionnel de capitaine de port en chef. « Nous attendions l'application du PPCR au corps des officiers de port avec un certain optimisme, tant il était question de reconnaissance :

- des compétences,
- des qualifications,
- de l'investissement personnel.

L'attractivité retrouvée allait nous permettre de renouveler nos forces vives : si la moyenne d'âge actuelle du corps avoisine les 55 ans, on s'oriente plutôt vers une continuité de carrière plutôt qu'une seconde carrière, les nouvelles recrues issues de la marine marchande entrent dans la profession âgées d'une petite trentaine d'années. Comme l'a rappelé Mme Lemesle, nous sommes donc un corps atypique, de 100 personnes globalement, répartis sur l'ensemble des ports métropolitains et ultra-marins, et dont plus de la moitié exercent des fonctions de commandement ou de responsables de pôles spécifiques, assez en phase avec l'actualité, d'ailleurs :

- Sécurité de nos installations portuaires,
- Contrôle du passage portuaire des marchandises dangereuses, afin d'éviter que ne survienne un nouveau Beyrouth,
- Santé, en lien H24 avec l'Agence Régionale de Santé, pour traiter la délicate question de prise en charge d'un navire dont un membre d'équipage présente des symptômes avérés de Covid...

Pour n'en citer que quelques-unes... Et là, problème : la suppression des indices fonctionnels sans réelle compensation ou valorisation opérationnelle pour les capitaines de 2ème grade va compliquer leur remplacement aux postes d'encadrement et de responsabilité puisque leurs équipes disposent d'une plus forte rémunération sans les contraintes administratives, du fait des heures de nuit ou des ISH, selon les ports. Et nous arrivons aujourd'hui au terme de quasiment 3 années de discussions, de pseudo-négociations, pour finalement aboutir, entre juin et septembre, à une régression des conditions que nous pensions validées par la DGAFP.

Et clou du spectacle, l'apparition des officiers de marine en détachement, qui par un artifice administratif, accédaient sans préavis aux plus hautes responsabilités, assorties d'une reconnaissance

indiciaire maximale, alors qu'il nous faudrait au bas mot entre 15 et 20 ans d'expérience professionnelle, pour y parvenir, nous. Loin de nous tout sectarisme ou anti-militarisme primaire, la majeure partie des 400 officiers de port, lieutenants et capitaines, sont issus de la marine nationale, ce qui est également mon cas personnel : nous réagissons donc en toute connaissance de cause.

A cette surprise s'en ajoute une troisième : celle de la course contre la montre. Comme vous l'avez rappelé, M. Clément, sans consensus avant le 31 décembre prochain, en tenant compte du parcours de validation des textes, nous perdrons toute évolution possible, hormis celle prévue par le PPCR, soit environ 9 points d'indice par agent.

Alors consensus il y a eu : unanime, au sein de la profession, puisque deux préavis de grève nationale ont été déposés, parallèlement, par les deux organisations syndicales CGT et FO. Et nous avons tristement constaté que la force l'avait emporté sur la raison, puisque la majorité des évolutions

obtenues auraient pu l'être lors de nos réunions de travail. Bien sûr, l'accès des capitaines de corvettes aux emplois de capitaines de port en chefs ont été retirés.

Et il n'y a pas eu d'effet d'aubaine, comme prévu par la DGAFP : alors même que nous appartenons à la catégorie A de la Fonction Publique, que nous exerçons, je cite : « des fonctions caractérisées par un degré élevé de responsabilité », nous attendions l'application d'une grille indiciaire

« A type », avec une véritable « Hors classe », dotées d'échelles lettres, ce qui ne nous a pas été permis. Nous avons évoqué lors de la conciliation, il y a 15 jours, la nécessité d'engager une réflexion sur l'exercice de nos missions, une réécriture de nos statuts et une réévaluation de nos grilles : vous nous trouverez déterminés pour animer ces prochains chantiers !

Commentaires CGT

La CGT n'a pas signé l'accord minoritaire fonction publique sur le PPCR qui en se prévalant de revaloriser la rémunération et les évolutions de carrière a en fait permis à l'administration de poursuivre le gel du point d'indice et de ne pas refondre favorablement les grilles pour l'ensemble des corps. Néanmoins, reconnaissant les avancées de l'administration sur le corps des officiers de ports (moyennant une mobilisation des personnels qui aurait pu être évitée), la CGT s'est abstenue sur les trois textes présentés. Elle sera vigilante quant à la prise en compte d'une future réflexion sur l'exercice des missions, une réécriture des statuts et une réévaluation des grilles des officiers de port.